

Département
du Nord

C.C.A.S DE CYSOING

Arrondissement
de LILLE

Projet de délibération du Conseil d'Administration du 21 mai 2026

CCAS de
CYSOING



Nomenclature : 7.1
2026/09

Le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, régulièrement convoqué le 7 mai 2026, s'est réuni en séance ordinaire le 21 mai 2026 à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Benjamin DUMORTIER, Maire de Cysoing, Président de droit du CCAS.

Étaient présents : Benjamin DUMORTIER, Marion DUBOIS, Laurent POUILLART, Martine HEURTEAUX, Frédéric MINET, Patrick COLIN, Catherine LUCHIER, Guy QUENET, Alain CHANU, Marie-Andrée DEVYLDERE, Bernadette COLLART, Martine HERBAUX, Elisabeth DUFOUR, Elisabeth DHERVILLE, Thérèse CAFFART.

Était absente excusée représentée : Isabelle LEPERS (procuration Marion DUBOIS).

Était absent excusé : Pascal BOILEAU.

Nombre d'Administrateurs en exercice : 17

Nombre d'Administrateurs présents : 15

Nombre d'Administrateur absent représenté : 1

Nombre d'Administrateur absent excusé : 1

POINT 1) Approbation du Compte de Gestion de l'exercice 2025 – CCAS de Cysoing

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2121-31 ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu le budget principal du CCAS de Cysoing pour l'exercice 2025 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M.57 applicable au CCAS ;

Considérant qu'il appartient au Trésor Public d'assurer, du fait du principe de séparation entre l'ordonnateur et le comptable, la comptabilité du CCAS ;

Considérant que le Compte de Gestion visé et certifié conforme par le comptable public reprend l'intégralité des opérations budgétaires de l'exercice 2025, tant en dépenses qu'en recettes ;

Considérant qu'après examen, les écritures du Compte de Gestion sont en totale conformité et identité avec celles du Compte Administratif de l'exercice 2025 ;

Après en avoir délibéré, DÉCIDE, à l'unanimité :

Article 1 : Déclare que le Compte de Gestion du CCAS de Cysoing pour l'exercice 2025, dressé par le Comptable, n'appelle ni observation ni réserve de la part du Conseil d'Administration.

Article 2 : Approuve le Compte de Gestion 2025 qui présente les résultats suivants :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	71 103,93 €	157 977,52 €
Recettes	60 527,12 €	14 630,54 €
Résultat de l'exercice	-10 576,81 €	-143 346,98 €
Reprise résultat exercice antérieur	32 505,69 €	236 852,24 €
Résultat	21 928,88 €	93 505,26 €

- Résultat d'exécution de la section de Fonctionnement (Excédent cumulé) : 21 928,88 €
- Résultat d'exécution de la section d'Investissement (Excédent) : 93 505,26 € (*soit un excédent brut avant prise en compte des restes à réaliser*)

Article 3 : Dit que la présente délibération sera transmise au représentant de l'État pour le contrôle de légalité et inscrite au registre officiel des délibérations du CCAS.

Vote :

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

Le Président
Benjamin DUMORTIER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans les 2 mois qui suivent sa publication et sa transmission au représentant de l'État